

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 23 septembre 2011
(convocation du 12 septembre 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine,
M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,
M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle,
M. LABARDIN Michel, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick,
M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean,
M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte,
M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques,
M. BOUSQUET Ludovic, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie,
M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie,
M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick,
M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,
Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul,
M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,
Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,
M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain,
M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle,
M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,
M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry,
Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel	M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita	M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude entre 9 h 50 et 12 h
M. CAZABONNE Didier à M. Alain CAZABONNE à partir de 11 h 35	M. MERCIER Michel à M. AMBRY Stéphane
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. MOGA Alain à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 30
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques	M. MOULINIER Maxime à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic	M. PAILLART Vincent à M. COUTURIER Jean-Louis
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques	M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10H et à partir de 11H	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude	M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
Mme BALLOT Chantal à Mme EWANS Marie-Christine	M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle	M. REIFFERS Josy à M. LOTHAIRE Pierre à partir de 10 h 50
M. BRUGERE Nicolas à M. DUART Patrick	M. ROUVEYRE Matthieu à Mme TERRAZA Brigitte jusqu'à 10 h 20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte	M. SENE Malick à Mme FOURCADE Paulette
M. CAZENAVE Charles à Mme TOUTON Elisabeth	M. SIBE Maxime à Mme PARCELIER Muriel à partir de 11 h 45
Mlle DELTIPLE Nathalie à Mlle EL KHADIR Samira	M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle	M. TRIJOLET Thierry à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 30

LA SEANCE EST OUVERTE

Adhésion à l'Association des Maires de Gironde -
 Décision - Autorisation - Désignation

Monsieur SAINTE-MARIE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'Association des Maires de Gironde (A.M.G.) a pour mission de resserrer les liens entre les différents élus du département dans le respect des idées de chacun.

Bureau et Conseil d'administration :

Le Bureau est chargé d'assister le Président dans ses fonctions exécutives. Il est composé de 11 membres élus par l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'administration est composé des 11 membres du Bureau, de 44 Maires et de 5 Présidents d'EPCI. Il est tenu compte, d'une part, de la taille des communes et, d'autre part, des sections géographiques afin que la totalité du département soit représentée.

Le Conseil d'Administration a pour fonction de régler, par ses délibérations, les affaires de l'Association et notamment :

- de veiller au bon fonctionnement de l'Association
- de proposer le montant de la cotisation annuelle
- d'appliquer les décisions de l'Assemblée Générale
- de décider de l'adhésion de l'Association, quand elle y a un intérêt, à d'autres institutions (associations, organismes à but non lucratif...).

Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par trimestre et chaque fois qu'une question importante l'exige.

Missions :

L'A.M.G. s'engage à :

- développer, entre les Maires du département, des liens de solidarité et de convivialité
- organiser des formations décentralisées sur l'ensemble des problématiques techniques ou d'actualité
- mettre en commun les expériences de ses membres, acquises dans le cadre de l'accomplissement de leur mandat
- diffuser toute information touchant à l'exercice de la fonction de maire

- intervenir auprès du représentant de l'Etat pour des difficultés rencontrées dans l'exercice du mandat de maire et exercer un rôle de lobbying, afin que la voix des élus de terrain puisse être entendue lors de la mise en place et du suivi des lois et des réformes
- répondre concrètement aux Maires qui sollicitent un avis ou un conseil concernant les questions administratives, juridiques, techniques et financières
- assurer une représentation pluraliste des Maires dans les organismes ayant vocation à donner un avis sur les questions relevant de la compétence des communes.

Etant donné la similitude des problématiques issues de l'application du droit des collectivités locales et les questions récurrentes touchant au droit de l'intercommunalité, l'adhésion à cette association permettrait de renforcer la capacité d'analyse de notre établissement public dans un contexte de forte évolution de l'intercommunalité.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

Que d'une part l'association a un lien direct avec les différentes politiques communautaires et que son adhésion présente une aide à la mise en œuvre de ces politiques,

Que d'autre part les activités de réflexion sur le droit des collectivités locales poursuivies par cette association intéressent la Communauté Urbaine au premier chef, l'intercommunalité étant une dimension importante de ce droit

DECIDE

Article 1 :

Le Conseil de Communauté approuve les statuts de l'association joints en annexe

Article 2 :

Le Conseil de Communauté autorise l'adhésion à l'association

Article 3 :

Le Conseil de Communauté autorise le paiement de la cotisation pour l'année 2011 à hauteur de 14 389,78 €

Article 4 :

Le Conseil de Communauté désigne Monsieur Vincent Feltesse, Président pour le représenter au sein de cette association.

Article 5 :

La dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice en cours chapitre 011 – fonction 048 – compte 6281 – CRB JB00

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Désignation effectuée

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
3 NOVEMBRE 2011**

PUBLIÉ LE : 3 NOVEMBRE 2011

M. MICHEL SAINTE-MARIE